

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2362

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 4 et n° 8 à usage d'appartement et parking situés 7 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2362**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 4 et n° 8 à usage d'appartement et parking situés 7 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a été contactée par madame Mélanie Rodrigues Batista et monsieur Luis Filipe Da Silva Carneiro, propriétaires des biens sis 7 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud, à Givors, pour une cession à l'amiable des biens leur appartenant. Ces biens sont situés dans le secteur nord Gier identifié dans le cadre du schéma d'accueil économique de la Métropole à Givors, secteur d'envergure bassin de vie.

Afin d'opérer un remembrement économique sur ce secteur stratégique, la Métropole est devenue propriétaire de deux appartements situés dans la même copropriété, par le biais de deux préemptions, et les signatures sont intervenues les 14 novembre 2023 et 29 avril 2024. De plus, elle est déjà propriétaire, depuis le 19 décembre 2022, d'une parcelle voisine, cadastrée AL 11, située au 13 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud.

Il apparaît donc opportun que la Métropole se porte acquéreur des biens, objets des présentes, situés sur ce secteur à vocation économique, pour lui permettre de détenir trois appartements sur les quatre existants dans cette copropriété. Il apparaît, également, que la vocation résidentielle n'est plus envisageable au regard des nuisances produites par la proximité de la voie ferrée sur la parcelle contiguë.

II - Désignation des biens

Les biens cédés sont situés dans une copropriété sise 7 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud à Givors.

Les lots de copropriété, objets de cette acquisition, sont les suivants :

- un appartement de type T3 en duplex, d'une superficie d'environ 73,80 m², formant le lot de copropriété n° 4, avec les 204/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un parking formant le lot de copropriété n° 8 avec les 13/1000 des parties communes attachées à ce lot,

le tout bâti sur un terrain propre cadastré AL 414, d'une superficie totale d'environ 647 m².

Ces lots sont acquis libres de toute occupation.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte-authentique, les vendeurs cèderont leurs biens au prix de 192 500 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), biens cédés libres ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 9 février 2024, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 192 500 €, de lots de copropriété à usage d'appartement lot n° 4 et de parking lot n° 8, biens cédés libres, situés sur la parcelle AL 414 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud à Givors et appartenant à madame Rodrigues Batista et monsieur Da Silva Carneiro, dans le cadre du remembrement économique du secteur nord Gier.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024, pour un montant de 140 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP07O7856.

4° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 21, pour un montant de 192 500 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323418-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
